

Le déminage

Pour rendre les terrains sûrs, il faut détecter, enlever et détruire toutes les mines, toutes les bombes à dispersion et tous les autres débris de guerre explosifs. On désigne parfois les activités de déminage par les termes « déminage » ou « déminage humanitaire ».

Le déminage consiste essentiellement à permettre aux gens de reprendre une vie normale, sans craindre de mourir ou d'être mutilés par les armes dissimulées dans leurs champs, leurs pâturages, les sentiers et les terrains de jeu.

Une fois déminée, la terre peut être de nouveau productive, nourrir des familles et contribuer au rétablissement et au développement économique post-conflit. Les réfugiés et les personnes déplacées peuvent retourner chez eux en toute sécurité.

Le déminage des frontières et des anciennes frontières est également important afin de promouvoir la sécurité dans les zones se rétablissant d'un conflit armé et d'établir la confiance entre les pays voisins.

Délai pour le déminage

Le Traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel et la nouvelle Convention sur les armes à sous-munitions exigent que les États parties nettoient la terre de leur propre territoire ou, si possible, appuient les efforts de déminage des pays touchés. Chaque État partie a dix ans à compter de la date d'adhésion à la Convention pour déminer tous les terrains de leur territoire. Il s'agit du délai de déminage. Si un État a besoin de plus de dix ans, il peut soumettre une demande de prolongation.

Comment procède-t-on au déminage?

Le déminage est un processus exigeant de la minutie et des ressources. La conception d'un plan d'action national débute habituellement par une évaluation générale de la situation du pays. Cette étape est suivie d'une enquête sur la contamination où les zones dangereuses sont répertoriées sur une carte afin d'établir des priorités en matière de déminage. Les enquêtes permettent habituellement d'évaluer chacune des zones contaminées selon ses répercussions sur la population civile, et les zones à répercussions importantes sont indiquées comme zones prioritaires pour le déminage.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) contribue au déminage en collaborant à la détermination des zones touchées et des répercussions sur les collectivités. Il ne réalise pas les activités de déminage.

Pour les opérations de déminage, on utilise une méthode de déminage ou une combinaison des trois principales méthodes suivantes :

1. Le déminage manuel au moyen d'un détecteur de métal et d'une sonde de déminage ou d'un excavateur servant à déterrer l'engin explosif.
2. Le déminage manuel avec un chien détecteur (utilisé seulement pour le déminage).
3. Le déminage mécanique au moyen de machines - cette méthode ne permet pas d'assurer l'enlèvement de tous les engins explosifs.

Progrès relativement au déminage

- En 2003, le Costa Rica est devenu le premier pays à déclarer qu'il avait entièrement enlevé toutes les mines antipersonnel des zones sous sa juridiction et son contrôle. Djibouti est devenu le deuxième pays à le faire en 2004. Cela signifie que ces deux états ont indiqué avoir rempli leurs obligations relativement au déminage bien avant la date limite de 2009. Quatre autres pays minés sont également devenus sans mines.

- Bien des pays touchés par les mines qui sont parties du Traité d'Ottawa, comme l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine et le Cambodge, mettent en place des plans de déminage stratégiques particuliers afin de respecter leurs échéances respectives. Les autres États parties touchés par les mines doivent le faire de toute urgence s'ils veulent respecter leur délai.

- En 2006, plus de 217 000 mines antipersonnel, 18 000 mines antivéhicule et plus de 2,15 millions de débris de guerre explosifs ont été détruits.

Il est impossible de savoir de façon absolue combien de zones minées doivent encore être déminées dans le monde entier. Même la crainte de la présence de mines ou de munitions à fragmentation empêche les gens de cultiver la terre et de retourner chez eux. Bien des États parties touchés par les mines ont fait des progrès considérables dans le domaine de la localisation et de l'identification des champs de mines à déminer. Toutefois, dans bien des pays touchés par les mines, on remarque un manque important de connaissances sur l'étendue du problème posé par les mines.

4 Septembre 2008

Source : <http://www.redcross.ca/article.asp?id=28811&tid=006>